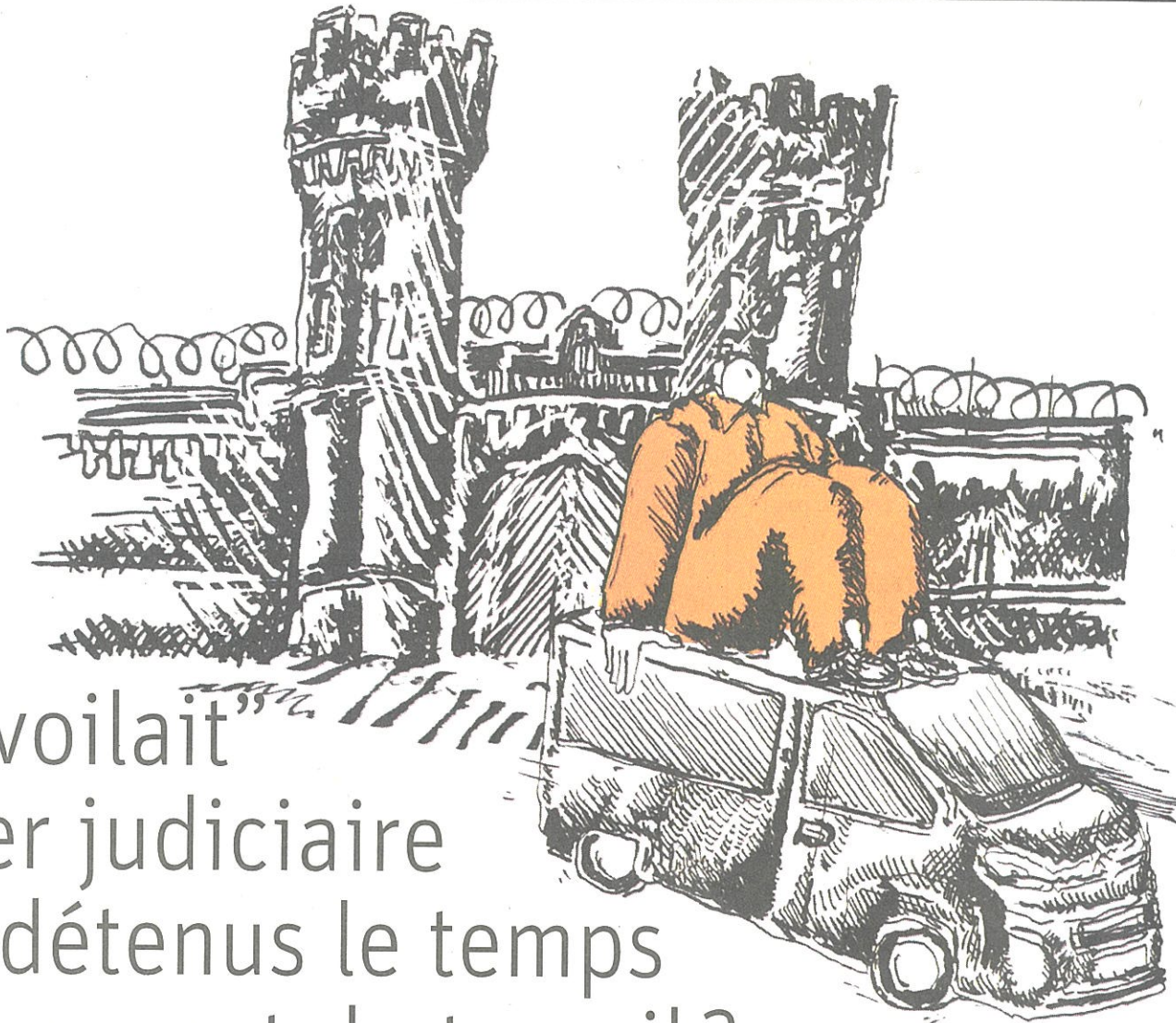


"L'Évasion" (18€) raconte, en texte et en dessins, l'histoire de la pièce "Des tensions" jouée fin février au Vestiaire des avocats.



Si on "voilait" le casier judiciaire des ex-détenus le temps qu'ils trouvent du travail ?

■ C'est une des propositions du Dispositif Relais, une association qui aide à la réinsertion après la prison.

C'est trop bien d'être ici: ça fait sens." Ici, c'est le Vestiaire des avocats, au cœur de l'immense palais de justice de Bruxelles. Il pleut, il fait noir. Le monumental édifice, en principe déserté à cette heure, est resté ouvert pour *Des tensions*, une pièce de théâtre proposée par le Dispositif Relais, une ASBL qui accompagne dans leurs tentatives de réinsertion socio-professionnelle de jeunes Bruxellois (âgés de 18 à 25 ans) qui sortent de prison.

Sur la scène, il y a Billy et quelques autres, en combinaison orange. Ils parlent et rejouent la vie qu'ils ont connue au cours de leur incarcération. Des tensions avec les gardiens. Des tensions avec la famille, qui se cogne la tête contre ces foutus barreaux. Des tensions avec les juges, qui ont le pouvoir de garder à l'ombre ou de libérer.

Vivre avec les tensions

L'après-midi avant la représentation, Billy, si fragile – presque un gamin –, a perdu sa maman dans la vraie vie. Mais il tenait à être présent malgré tout, pour jouer son rôle devant des avocats, des magistrats – dont la juge d'instruction Anne Gruwez, à l'origine de l'association –, des travailleurs sociaux invités par la conférence du Jeune Barreau qui organisait l'événement.

La détention est faite de tensions. Avec les gardiens, enfermés. Avec la famille, qui se cogne la tête aux barreaux.

L'exiguïté des cellules, la promiscuité, la drogue qui circule, l'argent qui s'échange, le temps qui passe et qui bouffe les jeunes années, la solitude, la rupture avec les siens, l'ennui, le désœuvrement, les trop rares préaux: les conditions d'incarcération provoquent forcément des tensions.

Les acteurs, auxquels se mêlent Tahar El Hamdaoui, directeur du Dispositif Relais, et des travailleurs sociaux, sont criants de vérité en évoquant cette vie grillagée où ils devaient "vivre avec" ces tensions. Ils n'évaluent rien, même pas la mort (par overdose, par suicide...) qui se tapit parfois au détour d'un couloir.

Une pause qui aggrave la situation

Après le temps de la peine, comment se remet-on de ce passage en détention? "Si on nous traite comme des chiens, il ne faut pas s'étonner qu'on ressorte comme des lions", lancent-ils. Ou encore: "Vous fabriquez des bombes à retardement."

En aidant les ex-détenus à rebondir après leur sortie, le Dispositif Relais tente de désamorcer cette colère qu'ils risquent de retourner contre la société. Dans l'état actuel de la politique pénitentiaire, il est illusoire de parler de réinsertion. C'est un fait, lié à la réalité économique et sociale du milieu carcéral: la majorité de ceux qui se retrouvent un jour derrière les barreaux n'ont en fait jamais été insérés dans la société.

"Dans ce contexte, la prison ne résout pas les problèmes. Au mieux, elle les met sur pause. Mais, la plupart du temps, elle les prolonge et les empire", observe-t-on au Dispositif Relais. Ce qui attend les ex-

détenus, c'est souvent les dettes qui se sont accumulées, impossibles à rembourser.

Double proposition

Sur la base de son expertise, le Dispositif Relais fait une proposition qui permet d'amortir financièrement la sortie de prison. Outre l'indemnisation "indiscutable" des parties civiles, l'ex-détenu doit aussi faire face aux frais de justice, aux amendes pénales, à la réclamation des bénéfices illicites... L'ASBL propose de geler les frais, amendes pénales et autres – soit la dette envers l'État – pour une durée de cinq ans, le temps que l'ex-détenu puisse se stabiliser financièrement par un emploi et dans un logement. L'idée, tirée du modèle de la médiation de dettes, suppose un suivi par un organisme spécialisé et, après le gel temporaire, un apurement selon un plan de remboursement adéquat.

Deuxième idée: "voiler" le casier judiciaire des condamnés pendant une durée de six mois (qui serait renouvelable trois fois). Aucune condamnation n'apparaîtrait pendant cette période. Actuellement, la plupart des employeurs réclament le certificat de bonnes vie et mœurs. Si le candidat a un casier, ses chances sont minces, pour ne pas dire nulles, de décrocher un emploi. Le "voilement" du casier permettrait à l'ex-détenu de faire ses preuves, sans être marqué au fer rouge. "C'est un risque, mais il est calculé sur l'espoir d'une réinsertion réussie", estime le Dispositif Relais. Ce "voilement" devrait être demandé par l'intéressé, qui devra aussi prouver ses recherches d'emploi et sa volonté de réinsertion auprès de l'organisme en charge de son suivi.

Annick Hovine

→ dispositifrelais.be ; tél. 02.533.10.76